



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mars 2014

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Jean CORBANÈSE - Philippe DELIGNE - Francis DUSSILLOLS - Thierry GRASSET - Michel HILAIRE - Francis LACROIX - Paulette LAPRIE - Anne LARROUY - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

## **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Sandra GALLINARO - Anne Marie JUCLA - Vincent LAPUYADE - Pascal ROUZOUL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thierry GRASSET.

Le compte rendu de la séance du 7 février 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose au Conseil qui l'accepte d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ Une Déclaration d'Intention d'Aliéner
- ✓ Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'exercice 2012

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **VIDÉO PROTECTION**

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu du Préfet l'autorisation pour un commerçant de St Pierre d'Aurillac d'installer un système de vidéo protection intérieur.

### **JACQUES PECHMÉJA**

Jacques PECHMÉJA a été adjoint au Maire de St Pierre d'Aurillac et il a écrit un livre de souvenirs sur son parcours de cheminot et de militant. D'abord intitulé « une vie d'en bas » ce livre écrit pour ses enfants et petits-enfants a été retravaillé par un écrivain et journaliste (Christophe Dabitch) pour être publié par le CER de la SNCF aujourd'hui avec le sous-titre « histoire d'un homme du rail ». Il sera acquis par la Commune et tenu à disposition du Conseil.

### **COMPTE RENDU DE RÉUNIONS**

- ✓ SIPHEM : Le compte administratif 2013 a été adopté avec un important excédent grâce à la vente de certificats d'énergie. Il a été proposé de créer un Fonds de Réserve pour inciter financièrement à des actions d'économies d'énergie dont les critères d'attribution devront être précisés. Il n'y aura pas d'augmentation de cotisation pour 2014.
- ✓ SISS : la participation de la Commune a été fixée à 6.582 € soit une légère augmentation de 227 € correspondant aux 3 élèves supplémentaires transportés. Le SISS Bâtiments est en excédent alors que le SISS Transport est en déficit mais pour ne pas impacter la participation des communes il a été décidé de

réduire les dépenses et de trouver des sources d'économies, étant précisé que le parc automobile est en bon état.

- ✓ SICTOM : le résultat 2013 fait apparaître un excédent qui va permettre d'autofinancer le renouvellement de bennes. Le lien entre le SICTOM et l'USSGETOM a également été abordé lors de la dernière réunion, ainsi que la redevance incitative (pesée).
- ✓ CDC commission finances : la section de fonctionnement est en excédent cumulé à plus de 340.000 € mais des restes à réaliser en dépenses très importants. Les délégués du Conseil regrettent que les documents soient remis tardivement voire à la réunion même, ne permettant pas un travail de fond et d'analyse.
- ✓ CDC commission d'évaluation des charges : Philippe DELIGNE fait un compte rendu de la réunion de la commission chargée d'évaluer les coûts du transfert à la CDC de la Maison du Tamon et du terrain Barbe. Le Conseil confirme que la Commune ne souhaite pas être doublement impactée par ce transfert : par la perte du « loyer » que versait la CDC et qu'elle n'aura plus à payer ET par la réduction de l'allocation de compensation. De plus le Conseil trouverait anormal que la Commune ait à payer un loyer pour les activités périscolaires alors qu'elle perd l'usage du terrain Barbe sans compensation (car il n'y a pas eu d'emprunt pour l'achat et les travaux en régie). Il charge Monsieur le Maire de défendre cette position lorsque la question sera abordée en Bureau.
- ✓ CDC Club Nature et Commission 3 : Anne Larrouy se propose de faire un compte rendu du travail effectué et de l'état d'avancement des projets qui sera envoyé à tous les élus.
- ✓ SIAEPA de Caudrot : la réunion du Conseil Syndical est convoquée pour le 10 mars avec la fusion des 3 syndicats à l'ordre du jour.
- ✓ Rencontre avec la Députée Martine FAURE au sujet de la délégation à Tubas. Francis LACROIX rend compte de la discussion et confirme que le courrier de réponse du Président de la République n'était pas parvenu à tous les élus concernés. Un compte rendu de cette rencontre sera envoyé à tous le conseil.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

Après examen des déclarations reçues et en l'absence de projet communal pour ces bâtiments, le Conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- ✓ Parcelle AE n° 53 à Mounissens
- ✓ Parcelles ZB163, 164 et 165 avenue de la Libération

### **REPRISE DES VRD DU LOTISSEMENT « DOMAINE DE CASTELNAU »**

La parcelle correspondant aux espaces communs du lotissement appartient toujours au propriétaire d'origine qui s'est engagée par écrit à le rétrocéder à la Commune pour l'€ symbolique. Normalement cette parcelle devrait appartenir à l'Association Syndicale Libre des propriétaires qui a été créée mais les formalités de transfert n'ont pas été réalisées. Le notaire de la Commune sera contacté pour s'assurer que la cession peut se faire directement entre le propriétaire d'origine et la Commune. En tout état de cause une expertise des réseaux devra être réalisée en particulier le passage d'une

caméra dans le réseau d'assainissement, avant la reprise par la Commune. Le Conseil estime qu'un minimum de prudence s'impose sur la qualité des réseaux repris. Sous réserve de ces vérifications techniques et juridiques, le Conseil donne un accord de principe à l'intégration de la parcelle ZB 195 au domaine public communal.

## **BUDGETS 2014**

Michel HILAIRE présente au conseil les documents budgétaires établis et rappelle que ce budget prévisionnel est voté pour que les services puissent fonctionner mais sans vote des taux d'imposition et sans connaître la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, principales ressources de fonctionnement. Le prochain conseil municipal issu des élections du 23 mars votera ces taux et affinera le budget 2014 de la Commune. Pour information l'augmentation de 1% des taux des 3 taxes rapporte une recette supplémentaire de 3.455 €. Il attire l'attention sur l'inconnue que représente les dotations d'état puisque il va être demandé aux communes une « participation à l'effort national d'austérité » Il revient sur le principe des dépenses-recettes réelles et d'ordre, sur la signification du virement entre sections, sur l'intérêt des travaux en régie, sur l'inscription de toutes les dépenses d'investissement avec financement par l'emprunt même si toutes ne sont pas réalisées car il s'agit d'afficher les projets. Globalement la situation et l'équilibre financiers restent précaires mais il précise que l'engagement principal pris par la Municipalité et qui engage la suivante reste la poursuite des travaux de l'école.

### **Budget de la commune**

Le Conseil examine chapitre par chapitre les propositions d'inscriptions au budget de la commune. A cette occasion Michel HILAIRE informe le Conseil que la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C dont on ne peut que se féliciter tant les salaires de base de la fonction publique territoriale sont bas, va avoir pour conséquence une augmentation significative de la masse salariale en 2014. Il rappelle que les chiffres inscrits sont, comme chaque année, minimisés en recettes et très réalistes en dépenses de façon à éviter les mauvaises surprises. L'équilibre du Budget communal 2014 s'établit avec un virement de 100.000 € inférieur de 12.100 € au remboursement du capital des emprunts. En ce qui concerne l'investissement il rappelle que tous les travaux en régie demandés par les commissions ne pourront pas être réalisés pour des questions de temps, que certains immeubles coûtent et ne rapportent rien.

Le budget 2014 s'établit en équilibre de la façon suivante et est adopté à l'unanimité :

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| ✓ Section de fonctionnement | 1.121.588,45 € |
| ✓ Section d'investissement  | 941.264,71 €   |

### **Budget du service assainissement**

La clôture de l'exercice 2013 fait apparaître un excédent dû exclusivement aux branchements du lotissement « Domaine de Castelnau » et qui donc ne se reproduira pas en 2014. De ce fait le budget est très précaire et les travaux d'extension ou d'amélioration du réseau ne pourront être financés que par l'emprunt en l'absence d'autofinancement. De plus les économies

d'eau faites par les habitants se répercutent sur les recettes de l'assainissement qui sont donc à prévoir à la baisse. La question est également posée de lancer de gros travaux avant l'adhésion à la structure issue de la fusion des syndicats eau-assainissement du Sud Gironde. Se posera également le problème des zones qui pourront être ouvertes à l'urbanisation dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et leur localisation afin de les mettre en concordance avec la capacité de la station et les circuits de raccordements.

Le budget 2014 s'établit en équilibre de la façon suivante et est adopté à l'unanimité :

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| ✓ Section de fonctionnement | 77.764,44 €  |
| ✓ Section d'investissement  | 313.505,39 € |

### **Budget de la chaufferie bois**

L'exploitation de la chaufferie ne pourra s'équilibrer qu'après le raccordement de l'école et l'équilibre budgétaire nécessite une subvention de la commune qui a été de 34.000 € en 2013 et de 14.500 € en 2014. Michel HILAIRE rappelle les chiffres de clôture des comptes 2013 et propose les inscriptions chapitre par chapitre pour 2014 dont le total s'équilibre de la façon suivante :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| ✓ Section de fonctionnement | 55.351,47 € |
| ✓ Section d'investissement  | 99.347,89 € |

## **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2012**

Bien que hors délai pour des raisons techniques, ce rapport a été élaboré par les services du Conseil Général après la suppression par l'état de l'aide qui nous était apportée jusque-là. Il s'agit d'un document public qui reprend les caractéristiques et la gestion des installations de collecte et de traitement des effluents. Ce retard est dû à une différence significative entre les volumes d'eau des 2 sociétés fermières (eau et assainissement) qui perdure malgré les demandes et les réunions. Pour le rapport 2013 cette distorsion devra être expliquée et un contrôle pluriannuel sur l'exécution des engagements sera mis en place d'autant plus que le fermier devra fournir des éléments précis dans le cadre de la fin de contrat. Ce rapport est également l'occasion de préciser la capacité exacte de la station prévue pour 1.500 équivalents habitants avec 1.048 branchés à ce jour. Il est également demandé de préciser les m<sup>3</sup> traités et non plus seulement facturés et de poursuivre la recherche des eaux parasites qui perturbent le fonctionnement.

Avant de clore la séance, le Maire tient à remercier les élus pour leur travail pendant ce mandat dont c'est la dernière séance du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h40.